

revenu des cultivateurs. Le Gouvernement songera-t-il à créer une commission à cette fin?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): C'est au ministre du Revenu national qu'il convient de s'adresser.

M. Diefenbaker: Très bien. Je lui pose la question.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Pas encore, mais la question sera mise à l'étude.

LA RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald Fleming (Eglinton): Le ministre du Revenu national peut-il me dire si le Gouvernement entend constituer, au cours de la présente session, une commission parlementaire spéciale de la radiodiffusion?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Nous n'y avons pas songé. Lorsque la question aura été étudiée, nous ferons part de notre décision à ce sujet.

LE LOGEMENT

DISPOSITIONS POUR QUE L'ANCIEN COMBATTANT NE PERDE PAS LES SOMMES DÉJÀ VERSÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): Je désire poser une question au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements ou à celui des Affaires des anciens combattants, car j'ignore lequel des deux est en mesure d'y répondre. J'ai déjà posé la même question à la Chambre le 25 février 1948. La voici: Le Gouvernement ou l'un de ses organismes a-t-il avisé à quelque moyen grâce auquel un ancien combattant qui a acheté une maison en vertu de quelque programme établi par le Gouvernement, ne perdra pas, en cas de maladie, de baisse de salaire ou de chômage, toute somme raisonnable qu'il a déjà versée?

L'hon. Robert H. Winters (ministre de la Reconstruction et des approvisionnements): Il va de soi que nous accordons toute l'attention voulue aux cas de ce genre, mais je ne puis donner de réponse spécifique en ce moment.

M. Fraser: Le ministre voudra-t-il, après étude de la question, nous donner une réponse le plus tôt possible, vu que cette question préoccupe fort les anciens combattants?

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

RUMEURS AU SUJET DU DÉPLACEMENT DU SIÈGE D'EXPLOITATION SITUÉ À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au mi-
[M. Diefenbaker.]

nistre du Commerce? Vu les rumeurs inquiétantes au sujet du déplacement du siège d'exploitation des Lignes aériennes Trans-Canada, jusqu'ici situé à Winnipeg, le ministre daignerait-il exposer la ligne de conduite du Gouvernement et de cette société à ce sujet? Combien de personnes déplace-t-on? Quels services et quel personnel maintiendra-t-on à Winnipeg?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Cette question a clairement trait à la régie interne des Lignes aériennes Trans-Canada. Le déplacement du personnel relève de l'administration. Cela n'est pas du ressort du Gouvernement et on n'a pas l'habitude de répondre à pareilles questions sur le parquet de la Chambre.

Winnipeg est le siège d'exploitation du réseau intérieur des Lignes aériennes Trans-Canada; Montréal est le siège d'exploitation de ses services transatlantiques. Certains déplacements se font d'une ville à l'autre. Lorsque l'administration de la société exige ces déplacements, le Gouvernement ne reçoit aucun avis des mutations de personnel.

SAM CARR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVEMENT À DES MESURES DE DÉPORTATION OU D'EXTRADITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. Smith (Calgary-Ouest): Le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a l'intention de tenir la Chambre au courant dans l'affaire Sam Carr? Y aura-t-il des mesures de déportation ou d'extradition? Quelles accusations doit-on porter?

L'hon. S. S. Garson (ministre de la Justice): A ma connaissance, nous n'avons pas encore été avisés que des procédures en vue de la déportation de Sam Carr ont été instituées. A défaut de telles procédures, nous avons déjà laissé entendre que nous demanderons son extradition.

M. Smith (Calgary-Ouest): Quelles accusations portera-t-on?

L'hon. M. Garson: Les accusations portées, d'après les mandats d'arrêt depuis le début de l'affaire, sont, sauf erreur, d'avoir conspiré aux termes de la loi sur les secrets officiels, d'avoir fourni de faux renseignements en vue d'obtenir un passeport et enfin d'avoir contrefait une demande de passeport.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE, PROPOSÉE PAR M. D. F. BROWN (ESSEX OUEST), APPUYÉE PAR M. LÉOPOLD DEMERS (LAVAL-DEUX-MONTAGNES)

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 27 janvier, sur la